



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 avril à 16h30, les membres de l'association Luberon Nature se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, salle des Fêtes - Jardin de Madame - 84480 Oppède sur la convocation en date du 20 juin 2022 régulièrement adressée aux membres.

Il a été établie une feuille de présence.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association, l'Assemblée est présidée par Monsieur Robert BOZZA, Président assisté des membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Mustapha MOKRANE et Madame Sigrid FALCK, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Sigrid FALCK est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau permet de constater que les membres présents ou représentés possèdent 96 voix (présents 47 et 49 pouvoirs) sur les 179 voix ayant droit de vote. Le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Introduction par M. Robert Bozza, Président de Luberon Nature
2. Approbation du rapport moral 2022 ;
3. Approbation du rapport financier 2022 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Approbation du Budget pour l'exercice 2023 ;
6. Election des administrateurs ;
7. Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de l'Association ;
- Le rapport moral 2022 ;
- Le rapport financier 2021 comprenant le budget 2022 ;
- Le texte des résolutions soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare la discussion ouverte et présente le rapport moral 2022 assisté des membres du Conseil d'Administration. Le rapport financier 2022 et le budget 2023 sont également présentés par Monsieur Henri MABILLE en l'absence du Trésorier.

Après échanges et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport moral 2022 approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Pour : 95

Abstention : 1

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier 2022 sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldent par une réserve de 2 403 € contre un déficit de 7 661 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il est proposé d'affecter cette réserve au compte de Report à Nouveau. En conséquence les fonds associatifs sont portés de 45 616 € au 31 décembre 2021 à 48 019 € au 31 décembre 2022.

Pour : 96

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour : 96

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 prévoyant un total de recettes de 14 080 € hors éléments exceptionnels et un total de dépenses de 10 070 €, soit un excédent de 3 310 €.

Pour : 96

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président fait part des changements suivants intervenus au sein du Conseil d'Administration :

1. Démission de Monsieur Bruno JULIENNE le 6 février 2023
2. Cooptation de Monsieur Christian LAMBARD le 6 février 2023

Le président informe l'Assemblée que Monsieur William BOUVIER dont le mandat est parvenu à échéance ne se présente pas au renouvellement.

Le Président fait part de la candidature pour renouvellement au sein du Conseil d'Administration des administrateurs dont le mandat arrive à échéance pour une nouvelle période de trois ans :

1. Monsieur Robert BOZZA (échéance 2026)
2. Monsieur Henri MABILLE (échéance 2026)
3. Monsieur Mustapha MOKRANE (échéance 2026)
4. Monsieur Alain MERA (échéance 2026)

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de procéder à l'élection de chacune de ces 4 personnes, conformément aux Statuts. Ces administrateurs seraient élus pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à

l'Assemblée Générale appelée en 2026 devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il propose également d'approuver la cooptation de Monsieur Christian LAMBARD pour une période de trois ans.

Si tous les candidats venaient à être élus, la composition du Conseil d'Administration serait la suivante :

Présidente d'Honneur : Madame Ione TEZE-DAUM

1. Monsieur Karl ANTIER (échéance 2024)
2. Monsieur Gérard der AGOBIAN (échéance 2025)
3. Madame Géraldine BASCOU (échéance 2025)
4. Monsieur Pierre BRETEL (échéance 2024)
5. Monsieur Robert BOZZA (échéance 2026)
6. Madame Geneviève DUPOUX-VERNEUIL (échéance 2025)
7. Madame Sigrid FALCK (échéance 2025)
8. Monsieur Christian LAMBARD (échéance 2026)
9. Monsieur Henri MABILLE (échéance 2026)
10. Monsieur Michel MARCELET (échéance 2024)
11. Monsieur Alain MERA (échéance 2026)
12. Madame Solinne MORETTI (échéance 2024)
13. Monsieur Mustapha MOKRANE (échéance 2026)
14. Madame Crystal WOODWARD (échéance 2025)

Pour : 92

Abstention : 4 (MM. Robert BOZZA, Henri MABILLE, Mustapha MOKRANE et Christian LAMBARD)
CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 17h00.

Le Président
Robert BOZZA

Les Scrutateurs
Mustapha MOKRANE – Sigrid FALCK

La Secrétaire
Sigrid FALCK

